

# Échappée Jurassienne VTT - Étape 3 : Arc-et-Senans - Salins-les- Bains

Val d'Amour



Salins-les-Bains (© www.stephane-godin.com/Jura Tourisme)



**Ce troisième tronçon marque une belle transition sur l'Échappée Jurassienne depuis Dole. Le sentier suit le chemin des Gabelous, empruntant l'ancien saumoduc de bois entre les salines UNESCO de Salins-les-Bains et d'Arc-et-Senans. Au fil du parcours, la Loue accompagne les cyclistes dans une ambiance paisible avant que n'apparaissent les premiers reliefs et monotraces typiques du Jura.**

## Infos pratiques

Pratique : VTT/VTAE

Durée : 4 h

Longueur : 22.9 km

Dénivelé positif : 546 m

Difficulté : Moyen

Type : Itinérance

Thèmes : Faune et flore, Histoire et patrimoine, Lacs, rivières et cascades, Naturel

# Itinéraire

**Départ** : Arc-et-Senans

**Arrivée** : Salins-les-Bains

**Balisage** : ▶ Grande itinérance à VTT

**Communes** : 1. Cramans

2. Champagne-sur-Loue

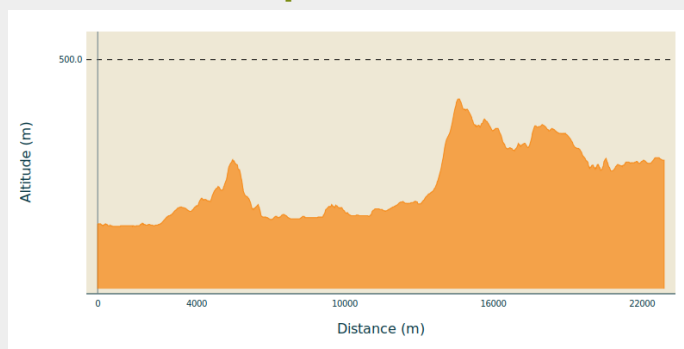
3. Port-Lesney

4. La Chapelle-sur-Furieuse

5. Saint-Thiébaud

6. Salins-les-Bains

## Profil altimétrique

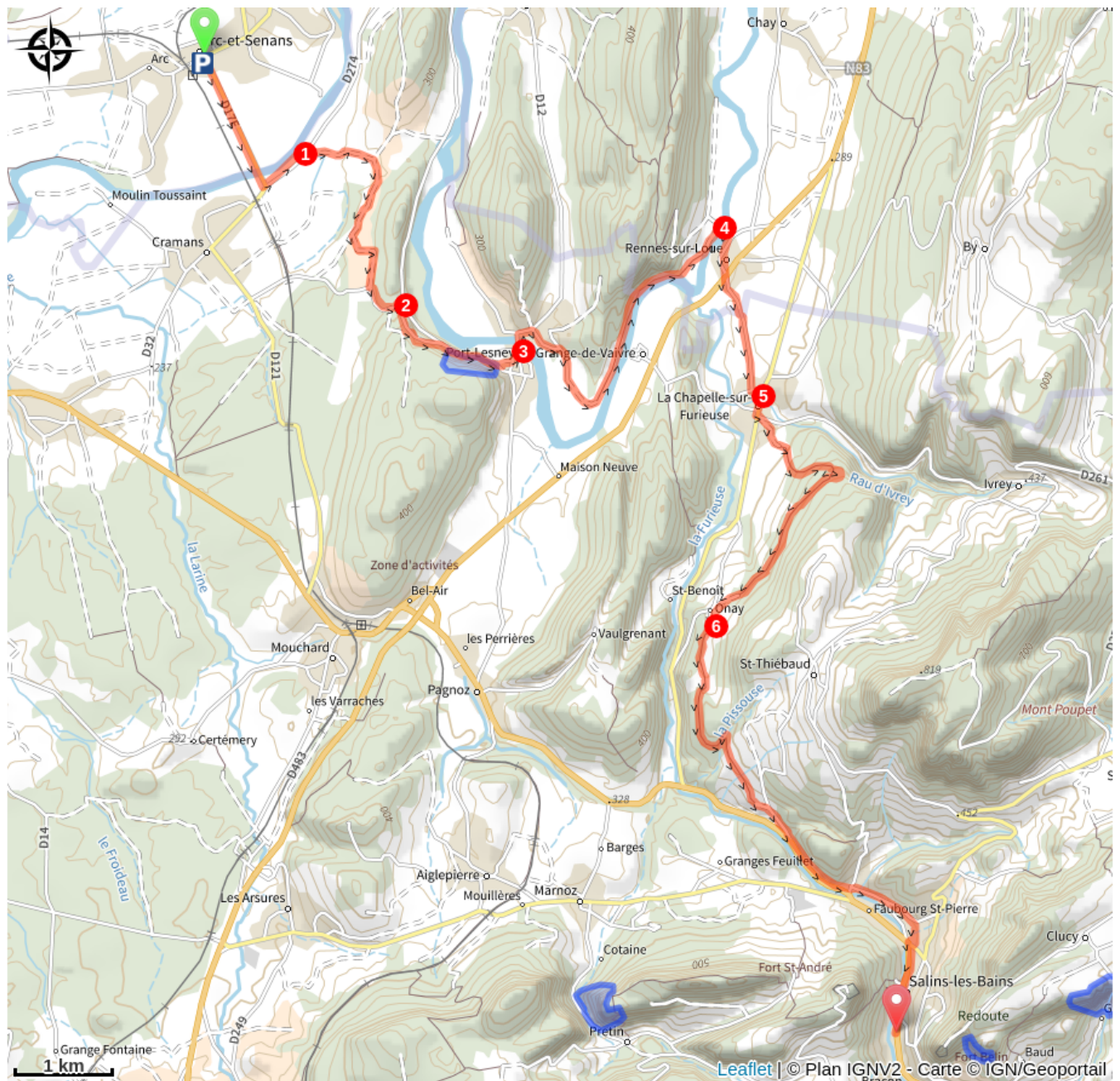


Altitude min 233 m Altitude max 437 m

Face à l'entrée de la saline, emprunter la D 17E en direction de Champagne-sur-Loue. Une voie cyclable longe bientôt la route jusqu'au pont franchissant la Loue.

1. Cent mètres après le pont, tourner à gauche sur la D 274 et la suivre sur environ 600 mètres. Un large chemin sur la droite mène à « **Les vignes de Cramans** ». Poursuivre ensuite jusqu'à la D 48E2, qui monte en direction d'un petit col proche de la « **Chapelle de Lorette** ».
2. Au col, gravir le chemin à droite, puis bifurquer à gauche pour descendre un sentier pierreux, parfois glissant, menant à Port-Lesney.
3. Traverser le pont sur la Loue, tourner à droite et suivre un chemin qui décrit une large boucle à travers les champs, parfois inondables, puis longe la rivière jusqu'au pont de « **Rennes-sur-Loue** ».
4. Traverser le pont et le village, puis atteindre la N 83 et traverser prudemment celle-ci. Poursuivre en face jusqu'à « **LA CHAPELLE SUR FURIEUSE** ».
5. Prendre brièvement la D 467 sur la droite, puis la route d'Ivrey à gauche, avant de tourner quelques mètres plus loin sur un chemin à droite. La montée, progressive mais raide en forêt, oblige à pousser le vélo sur 200 mètres au moins. Redescendre ensuite vers le hameau d'Onay.
6. Après Onay, un chemin rejoint une agréable monotrace franchissant bientôt un ruisseau. Plus loin, traverser des vignes et descendre la route jusqu'à la voie verte des Salines que l'on suit jusqu'à l'entrée de Salins-les-Bains. Entrer en ville par le chemin des Margilliens et rejoindre un large carrefour (feux tricolores). À 150 m, descendre à droite la rue des Barres pour gagner la place des Salines.

# Sur votre route...



# Toutes les informations pratiques



## VTTAE

Ce parcours est accessible aux VTT à assistance électrique. Restez toutefois vigilant sur les sentiers, ne vous surestimez pas et restez prudent avec les autres usagers qui sont prioritaires sur vous.

## **Recommandations**

Avant de partir, nous vous conseillons de lire la rubrique [Conseils aux randonneurs](#), de vous équiper convenablement, de porter un casque, de vérifier l'état de votre vélo, de prendre de quoi vous ravitailler et réparer (kit crevaison, maillon rapide, clés 6 pans...), de consulter la météo et de prendre un téléphone chargé. Dans tous les cas, ne surestimez pas vos forces et ne vous engagez pas sur un sentier trop technique pour vous. Sachez renoncer, faire demi-tour ou descendre du vélo.

Dans le Jura, les parcours VTT empruntent des chemins et sentiers dans des propriétés privées qui peuvent également servir à d'autres activités. Merci de respecter les lieux en restant sur les sentiers balisés et en respectant les autres usagers qui sont prioritaires (randonneurs, vététistes, cavaliers, mais aussi exploitants forestiers, vigneron, bergers...). Il convient donc d'adapter et de maîtriser sa vitesse.

Le Jura est un département nature et sauvage, merci de respecter l'environnement dans lequel vous évoluez : Ne jetez aucun déchet, ne faites pas de feu, ne cueillez pas les fleurs sauvages. Respectez la tranquillité du bétail et de la faune sauvage en restant éloigné des troupeaux, en tenant votre chien en laisse et en refermant les barrières derrière vous. Renseignez-vous sur les zones de protection de biotope, réserves naturelles ou zones Natura 2000 dans lesquelles des restrictions sont applicables.

En cas de travaux forestiers (abattage, débardage...), de travaux sur les sentiers (réfection de sentier, débroussaillage...) ou de zones de chasse en cours ou battue pour votre sécurité, sachez renoncer et faire demi-tour.

## **Comment venir ?**

## Accès routier

Depuis Lons-le-Saunier, rejoindre Arc-et-Senans en voiture en empruntant la D1083 en direction de Besançon. Sortir à Mouchard par la D472 qui traverse la ville puis emprunter la D121 pour rejoindre Cramans puis la D17E jusqu'à Arc-et-Senans.

## Parking conseillé

Parking de la Saline Royale d'Arc-et-Senans

# Zones de sensibilité environnementale

Le long de votre itinéraire, vous allez traverser des zones de sensibilité liées à la présence d'une espèce ou d'un milieu particulier. Dans ces zones, un comportement adapté permet de contribuer à leur préservation. Pour plus d'informations détaillées, des fiches spécifiques sont accessibles pour chaque zone.

## **APPB CORNICHES CALCAIRES - LE JOUTELOT**

Période de sensibilité : Février, Mars, Avril, Mai, Juin

Contact : LPO BFC - DT Franche-Comté

Mail : [franche-comte@lpo.fr](mailto:franche-comte@lpo.fr)

Tel : 03 81 50 43 10

Site : [www.bfc.lpo.fr](http://www.bfc.lpo.fr)

FR3800859 - Corniches calcaires du département du Jura

Espèces concernées : Faucon pèlerin, Hibou grand-duc, Tichodrome échelette, Harle bièvre, Grand Corbeau, Choucas des tours, Faucon crécerelle, Martinet à ventre blanc, Hirondelle des rochers et Hirondelle de fenêtre.

Afin de garantir l'équilibre biologique des milieux nécessaires à la reproduction, l'alimentation, le repos et la survie de l'espèce concernée, il est instauré un arrêté préfectoral de protection de biotope sur le Joutelot sur la commune de Port-Lesney.

Dans ce périmètre, est interdit pendant la période de reproduction (du 15/02 au 01/07) :

- Le survol à moins de 150 m des parois rocheuses part tout aéronef, y compris engins volant téléguidé
- La pratique de l'escalade, y compris la descente en rappel
- Les activités de canyoning et de spéléologie
- La pratique de toute activité bruyantes (motorisation, sonorisation)

Merci d'éviter le secteur pour permettre la reproduction des espèces.

## **Lieux de renseignement**

### **Jura Tourisme & Attractivité**

17 rue Rouget de Lisle, 39009 LONS-LE-SAUNIER

[sejour@jura-tourism.com](mailto:sejour@jura-tourism.com)

Tel : 03 84 87 08 88

<https://www.jura-tourism.com/>

